LE
d'une I
date du
Bureau
Giroua
ville, &
né la le
présent
autrefo
comme
Thos.
naire à
été rec
1° C
-
2° C
à Mr.
l'aveni
3°
Memb
Le
de la s
laquell
forme
La dé
de sor
dont l
4°
5°
l'Evêq
6°
l'Evêc
Fait
ture f

Gir
ptre. C
ptre.

12 7bre 1821

BUREAU DE 1821.

ST. FRANCOIS, 12 SEPTEMBRE.

LE Douze Septembre, Mil Huit Cent Vingt & Un, en conséquence d'une Lettre Circulaire, écrite à Messrs. les Procureurs par le Secrétaire de la Société, en date du 14 Juillet, même année, par ordre de Monseigneur le Président, convoquant leur Bureau ordinaire au Presbytère de St. François du Lac, se sont assemblés, Messrs. Deguise, Girouard, Boucher, Louis Lamotte, Raimbault, Dénéchaud, Maguire, Bedard, Boucherville, & Chaboillez, Procureurs en présence desquels Monseigneur le Président a ordonné la lecture du Procès Verbal du Bureau de l'année précédente, laquelle étant faite, il a représenté au Bureau, une Formule d'aggrégation signée par Mr. Létang, Curé de Beaumont, autrefois retiré de la Société, mais ayant payé tous ses arrérages conformément aux Régles, comme il appert, par le compte de Recette de cette année; Item les Formules de Messrs. Thos. Ferruce Des-trois Maisons, Missionnaire à la Rivière Rouge, Thos. Cooke, Missionnaire à Caraquet, David Delille, & Augustin Magloire Blanchet, Vicaires, lesquels tous ont été reconnus pour Membres par le Bureau.—RESOLU:

1° Que la pension de Mr. [illegible] ptre pour cette année sera de £ 70 - - - - - - - - - - - - £

2° Que le Bureau alloue encore pour l'année prochaine, £ 80 à Mr. Perrault ptre qui sera averti de ne pas compter sur pareille somme à l'avenir.

3° Qu'une pension de £ 70 soit payée à Mr. Genest Membre infirme de la Société.

Le Trésorier a fait recette cette année, y compris les arrérages des années précédentes

de la somme de	£	265	18	7
laquelle ajoutée à ce qu'il y avoit en caisse,	£	820	19	8
forme un total de	£	1086	18	3
La dépense de cette année est de	£	[illegible]	15	2
de sorte qu'il reste en caisse la somme de	£	59[illegible]	[illegible]	
dont le tiers à la disposition du Bureau est de	£	19[illegible]	[illegible]	

4° Resolu qu'une somme de £ 25 soit donnée à Mr. [illegible]

5° Qu'une somme de £ 50 soit mise à la disposition de Monseigneur l'Evêque de Québec pour les Missions de Percé & Bonaventure.

6° Qu'une somme de £ 122 14 [illegible] soit mise entre les mains de Monseigneur l'Evêque de Québec, pour être employée en bonnes œuvres.

Fait et passé au Presbytère de St. François, les jour et an que dessus, & ont signé, lecture faite.

(Signé au Plumitif,) † J. O. EV. QUEBEC.

Girouard, ptre. Frs. Deguise, ptre. J. B. Boucher, ptre. L. Lamotte, ptre. Jn. Raimbault, ptre. C. D. Dénéchaud, ptre. Ant. Bedard, ptre. Thos. Maguire, ptre. Ch. Boucherville, ptre.

CHABOILLEZ, PTRE. Sécr.

Compte détaillé de la dépense depuis le BUREAU de 1820

Payé à Monseigneur le Président sur la résolution du dernier Bureau pour l'éducation des pauvres séminaristes.	£ 130	
à Mr. Poyleux - - - - - - -	30	
au Séminaire de Nicolet, - - - - - - -	50	
au Collège d'Yamaska, - - - - - - -	50	
à Mr. Cadieux pour une école - - - Catholique	13	
à Mr. -		
à Mr. Desforges - - - - - - -	35	
à Mr. Perrault pour six mois - - -	40	
à Mr. Genest pour six mois - - -	35	
à l Hopital Général pour balance de pension de Mr. Boudrault - - - - - - -	62	10
à Mr. Boudrault dans sa famille - - -	39	16
à Mr. Chaboillez, Secrétaire, pour impression du Procès Verbal de 1819, omis dans le dernier compte - -	1	12
pour 130 exemplaires de la collection des Règles. - -	4	6
Impression du Procès Verbal de 1820, - - -	1	15
pour 100 Copies de Reçus imprimés, - - - -		3
pour papier et oublies, - - - - - - -		2
Erreur sur un rouleau d'or, en grains, - - - -		1
	£ 493	15

BON POUR COPIE.

e 1820

l'éducatio

10
16
12
6
15
3
2
9
15

PIE.